

**POWEO**

**poweo.com**

**Service Clients**

**TSA 34 173 – 77 217 Avon Cedex**

**0 811 10 17 17**

(coût d'un appel local, hors surcoût éventuel de votre opérateur) Du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 9h à 18h hors jours fériés.

Dépannage et sécurité 24h/24h :

**N° 0800 47 33 33** (appel gratuit depuis un poste fixe)

Mon fournisseur de gaz naturel :

**POWEO**

Mon contact entretien :

.....  
.....  
.....

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Réalisation - Illustration : CURIOUS

ayez  
le bon  
geste

**POWEO**

Notice de sécurité de votre installation au gaz naturel

## Description générale de l'installation de gaz

GrDF, gestionnaire de réseau indépendant, construit, entretient et développe au quotidien son réseau de distribution de gaz naturel.

GrDF est responsable de l'installation jusqu'au compteur inclus. Il vérifie ce dernier et le remplace s'il ne fonctionne plus ou s'il est vétuste.

**Locataire ou propriétaire occupant**, vous êtes responsable de l'entretien et du bon fonctionnement de l'ensemble de votre installation de gaz naturel. Vous êtes responsable de tout appareil (y compris ses éléments de raccordement) que vous installez vous-mêmes ou que vous faites installer ainsi que de tous les travaux que vous faites réaliser.

**Propriétaire bailleur** vous êtes responsable de la réalisation et du maintien en bon état de l'installation et des appareils fixes. En cas de location, vous êtes tenu de faire vérifier préalablement le bon état du conduit de cheminée et des appareils fixes.



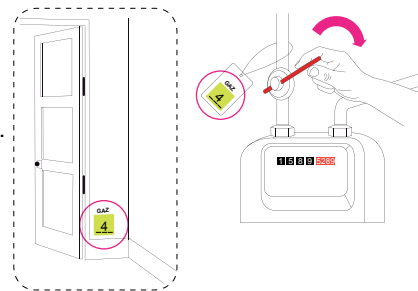
### Attention

Risques encourus en cas de mauvaise utilisation de l'installation de gaz : explosion ou intoxication par le monoxyde de carbone CO.

## À propos des robinets

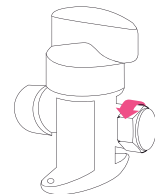
### Le robinet de coupure gaz du logement :

Il est situé avant le compteur ; en immeuble collectif il doit dans tous les cas être repéré (plaque) et le repère est reporté au bas de la porte d'entrée. Nous vous conseillons d'éviter de le manœuvrer, sauf pour raison de sécurité. (voir dernier feuillet : « Quelques conseils de prévention et de sécurité »)

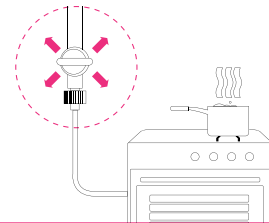


### Attention

➔ Un robinet qui n'est relié à aucun appareil doit être muni d'un bouchon.

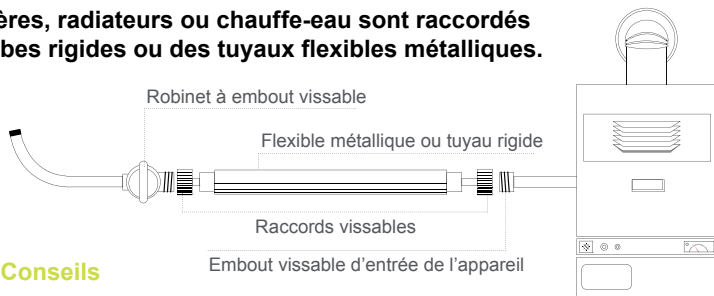


➔ Les robinets de commande doivent être accessibles (pas derrière un meuble).



## Raccordement des chaudières, radiateurs et chauffe-eau

Les chaudières, radiateurs ou chauffe-eau sont raccordés avec des tubes rigides ou des tuyaux flexibles métalliques.

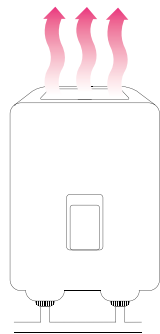


### + Conseils

#### Cas particulier du petit chauffe-eau non raccordé.

Il rejette ses fumées dans la pièce (pas de « tuyau de poêle » pour le relier à une cheminée). Donc :

- ➔ Il doit être installé dans une pièce suffisamment grande et bien aérée.
- ➔ Il n'est pas fait pour desservir une douche ou une baignoire, mais seulement un évier ou un lavabo.
- ➔ Les plus vieux chauffe-eau (fabriqués avant 1978) sont interdits.

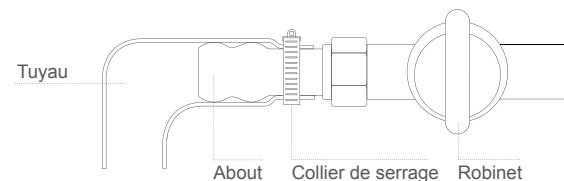


## Raccordement des cuisinières, et plaques de cuisson

Pour une plaque de cuisson intégrée : tuyau rigide ou flexible à raccords vissés obligatoire.

Pour une cuisinière : tuyau flexible à raccords vissés.

- ➔ Le tube souple emboîté est toléré pour les installations anciennes.
- ➔ Pas de tube souple emboîté sur le pas de vis d'un robinet.
- ➔ Le tube souple emboîté est fixé avec les colliers vendus avec le tube.
- ➔ Attention à la date de péremption marquée sur le tube souple ou le tuyau flexible : « à remplacer avant xxxx ».
- ➔ Les tubes souples ou tuyaux flexibles abîmés (brûlés, craquelés,...) doivent être remplacés.

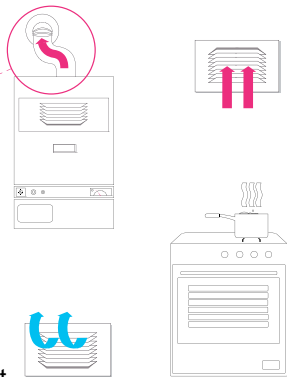


### + Conseils

Les tubes souples s'adaptent mal sur les robinets anciens sans pas de vis : leur remplacement par un robinet neuf est donc vivement recommandé ; les robinets neufs ont une sécurité qui coupe le gaz lorsque le tuyau se déboîte.

**Les appareils raccordés ont besoin d'évacuer leurs fumées, donc :**

- ➔ Le conduit de raccordement (« tuyau de poêle ») qui relie la chaudière, le radiateur ou le chauffe-bains au conduit de cheminée doit être en bon état (ni percé, ni bouché).
- ➔ Le conduit de cheminée doit être libre (à vérifier avant de redémarrer l'appareil).
- ➔ Pas de hotte reliée à l'extérieur ou au même conduit que la chaudière dans la pièce où se trouve cette dernière (sinon les fumées de la chaudière reviennent dans la pièce).



**Attention**



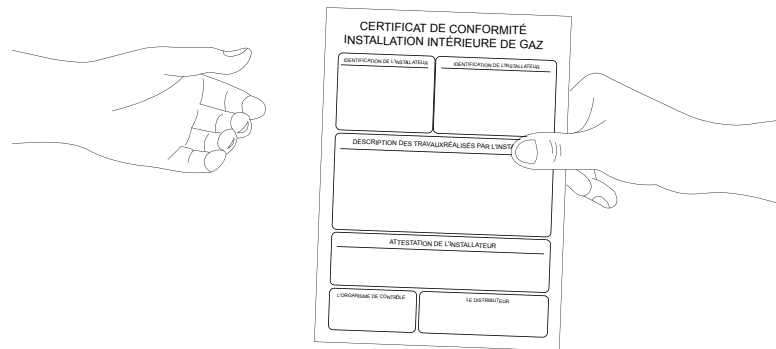
Si le logement n'est pas ventilé ou que les fumées ne s'évacuent pas, un gaz incolore et très toxique se forme, qui s'appelle le monoxyde de carbone (CO); au début il provoque maux de tête et nausées, mais il peut causer la mort des occupants. Les appareils étanches (qui prennent leur air et rejettent leurs fumées à l'extérieur) ne présentent pas cet inconvénient.

**Conseils**



Les chaudières, chauffe-eau, radiateurs ou cuisinières ont besoin d'air pour fonctionner correctement : il ne faut jamais boucher les ventilations, même s'il fait froid dehors ; il faut les nettoyer régulièrement.

## Certificat de conformité



GrDF vous conseille de faire appel à un professionnel qualifié pour réaliser des travaux sur votre installation de gaz. Ce dernier sera responsable des travaux et vous remettra un certificat de conformité qui sera visé par un organisme de contrôle. Ce certificat visé vous sera demandé par GrDF pour la mise en service.

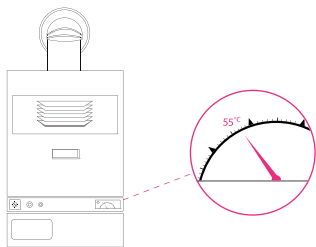
## Entretien des appareils par un professionnel qualifié

**Afin de vous assurer le meilleur service en toute sécurité les appareils doivent être vérifiés, nettoyés et réglés une fois par an par un professionnel qualifié.**

- ➡ Dans le cadre d'un contrat d'entretien annuel, pensez également à faire vérifier votre conduit de cheminée.
- ➡ Dans le cas où votre chaudière est raccordée au système de ventilation (VMC- Gaz), il vérifiera également le dispositif de sécurité qui vous protège en cas d'arrêt du ventilateur général situé en toiture.  
**Ne réalisez pas l'entretien vous-mêmes.**

### Conseils

Pour éviter le risque de brûlure et l'entartrage de vos appareils, faites limiter la température de l'eau chaude à 55 °C au maximum.



## Diagnostic gratuit de votre installation.

Lorsque vous emménagez dans un logement inoccupé depuis plus de 6 mois, GrDF vous propose un diagnostic gratuit de votre installation.

**Un contrôleur indépendant va vérifier en particulier que :**

- ➡ Vos tuyaux de gaz sont bien étanches.
- ➡ Le robinet de commande et le tuyau de votre cuisinière sont en bon état et n'ont pas besoin d'être changés.
- ➡ Les ventilations de votre logement sont conformes et en bon état.
- ➡ Vos appareils fonctionnent correctement (pas de production de monoxyde de carbone).

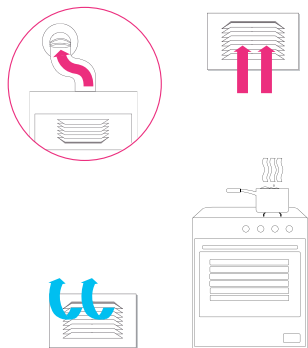
**Vous recevrez un rapport de diagnostic qui vous expliquera les travaux éventuels à réaliser. Si l'installation vous fait courir un danger grave, le contrôleur devra couper le gaz pour votre sécurité. GrDF vous expliquera alors les travaux à réaliser pour que votre installation ne soit plus dangereuse et comment trouver un professionnel pour réaliser ces travaux.**

# Conseils de prévention

## ENTRETIENEZ VOS APPAREILS POUR UNE UTILISATION SÉCURISÉE.

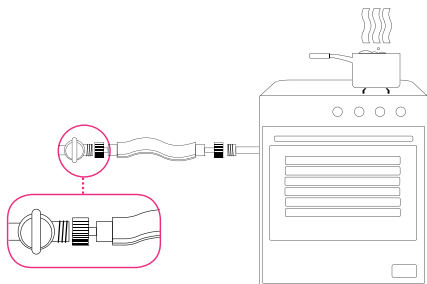
### 1 Entretien des ventilations

- ➔ Laissez entrer l'air.
- ➔ Dégagez les sorties d'air : grilles et bouches d'aération.
- ➔ Faites vérifier chaque année les conduits de cheminée.



### 2 Entretien des appareils

- ➔ Confiez l'entretien annuel des appareils à un professionnel.
- ➔ Remplacez le tube souple d'alimentation de votre appareil de cuisson avant la date limite.
- ➔ Choisissez Vissogaz, le système vissé pour plus de sécurité.



# Conseils de sécurité

Le Centre d'Appel Sécurité Gaz est à votre disposition 24h/24h 7j/7j.

**0800 47 33 33**

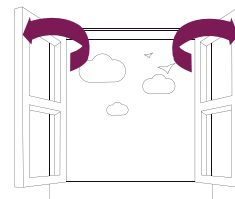
Appel gratuit depuis un poste fixe.

## SI VOUS SENTEZ UNE ODEUR DE GAZ, ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES..

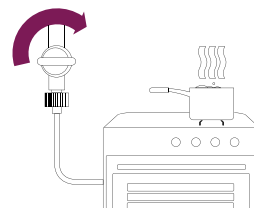
### 1 Prenez les précautions nécessaires pour ne pas provoquer d'étincelles dans l'immeuble



### 2 Ouvrez les fenêtres



### 3 Fermez l'arrivée du gaz



Si vous sentez une odeur de gaz dans la cage d'escalier, dans la cave ou dans la rue, alertez les pompiers.

### 4 Téléphonnez de l'extérieur aux pompiers

Composez le « 18 ».

